

ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2020-2021

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2020-2021

Arrêté en date du 30/04/2021

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra par visioconférence le **samedi 29/05/2021 à 10H00**.
Les secrétaires des clubs recevront les informations nécessaires pour désigner la personne qui représentera leur club et les modalités de connexion.

Ordre du Jour

- 1 **Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.**
Rappel : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée. La vérification sera faite.
- 2 **Introduction**
- 3 **Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs**
- 4 **Rapport du CP (composition, répartition des tâches, calendriers seniors et jeunes, contrôle des feuilles, changements au calendriers seniors et jeunes, prise des résultats, coupes du Hainaut seniors et jeunes)**
 - 4.1 **Rapport Commission Technique et de Propagande (CTPH)**
 - 4.2 **Rapport Commission mini-basket**
 - 4.3 **Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)**
 - 4.4 **Approbation des différents règlements (coupes du Hainaut seniors et jeunes, play-offs)**
- 5 **Rapport du Groupement des Parlementaires**
- 6 **Rapport des vérificateurs aux comptes**
- 7 **Approbation des comptes**
- 8 **Décharge au CP et aux vérificateurs**
- 9 **Présentation et vote du budget 2022**
- 10 **Interpellation(s)**
- 11 **Votes spéciaux : PC89, Play-offs**
- 12 **Elections des nouveaux membres/Ratification des cooptations**
- 13 **Présentation des projets mini-basket de la DT**
- 14 **Communication des représentants du Conseil d'Administration**
- 15 **Proclamation des résultats du championnat**
- 16 **Divers**
- 17 **Résultats des élections**

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 21 mai 2021 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :

Président : NOTELAERS Christophe
 Vice-Présidents : CAPRON Lucienne et THOMAS Pierre
 Secrétaire : SONVEAUX Robert
 Trésorier : SONVEAUX Robert
 Membres : CRAPPE Christian, DELEPELAERE Jules GUILLIAUMS Michel, LEROY Frédéric, MOSCIATTI Renzo, PENAY Emeline, VANDEMOER Aubin

2-Répartition des tâches

Robert Sonveaux : Secrétariat du CP
 Robert Sonveaux : Trésorerie du CP
 Michel Guillaums : Convocations des arbitres seniors
 Frank Di Paolo (CFA) et Bastien Coppenolle (CFA) : Convocations des arbitres jeunes AWBB et jeunes provinciaux
 Jules Delepelaere : Homologation des terrains
 Christian Crappe : Gestion des modifications au calendrier
 Frédéric Leroy : Prise des résultats seniors et jeunes
 Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Salvatore Faraone et de Pierre Thomas : Elaboration du calendrier des rencontres
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux, Pierre Thomas : Calendrier administratif
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux : Relations avec la presse
 Christophe Notelaers : Classements seniors et jeunes
 Frédéric Leroy : Compensation en seniors et jeunes
 Jules Delepelaere : PC 1
 Pierre Thomas : Contrôle présence des arbitres
 Robert Sonveaux, Jules Delepelaere, Christian Crappe, Frédéric Leroy, Pierre Thomas, Christophe Notelaers + Joseph Turrisi (membre de la commission de contrôle des feuilles) : Contrôle des feuilles
 Aubin Vandemoer : Encodage des amendes
 Christophe Notelaers, Pierre Thomas : Gestion du site internet
 Commission Technique et de Propagande : Lucienne Capron (Présidente)
 Commission de Formation des Arbitres : Renzo Mosciatti (Président)
 Christophe Notelaers : Coupe du Hainaut seniors
 Lucienne Capron : Coupe du Hainaut jeunes
 Emeline Penay : Gestion du mini-basket et des rencontres 3&3

Le 28/08/2020, le CP a confirmé la création d'une commission de contrôle des feuilles composée des membres du bureau et de Mr Joseph Turrisi. La commission agit sous le contrôle du bureau et a pour tâche exclusive le contrôle des feuilles.

3-Mandats CP

Mme Lucienne Capron et Mr Christophe Notelaers sont sortants et rééligibles pour un nouveau mandat de 5 ans.

4-Présences aux réunions

Arrêté le 30/04/2021. 1 réunion est encore programmée pour le comité.

a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Capron L.	7	7	0
Crappe C.	7	7	0
Delepelaere J.	7	5	2
Guillaums M.	7	7	0
Leroy F.	7	6	1
Mosciatti R.	7	5	2
Notelaers C.	7	7	0
Penay E.	7	6	1
Sonveaux R.	7	7	0
Thomas P.	7	7	0
Vandemoer A.	7	6	1

b) Bureau

Delepelaere J.	1	1	0
Notelaers C.	12	12	0
Sonveaux R.	12	12	0
Thomas P.	6	6	0
Turrisi J.	1	1	0

Toutes les absences sont excusées.

Une permanence de bureau sera assurée le mercredi jusque fin juin.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2020/2021.

Le Président
C. Notelaers

Le Secrétaire
R.Sonveaux

Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier : Saison 2020-2021

Les calendriers des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition ont été élaborés par Christophe Notelaers assisté de Salvatore Faraone et de Pierre Thomas.

Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.

La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

577 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

3 équipes ont déclaré forfait général en seniors et **14** équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison. **5** nouvelles équipes jeunes se sont inscrites en début de championnat

Ceci nous permet d'avoir les chiffres suivants au moment de l'arrêt des championnats :

Dames	Seniors	39	U14	23
	U19	11	U12	16
	U16	13	U10 4c4	10
Messieurs	Seniors	114	U12	65
	U21	20	U10 4c4	10
	U18	31	U6/8 3&3	66
	U16	41		
	U14	46		

D'où un nombre total de **565** équipes au niveau Provincial.

Avec l'apport des équipes inscrites en EuroMillions League, Basket Belgium et AWBB (**75**), nous comptabilisons un total de **640 équipes**.

Chaque club a consulté son calendrier sur le site provincial.

La période de pré-calendrier s'est déroulée par échange de mails.

Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.

Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée normalement.

Merci aux clubs pour l'introduction des résultats dans Be+ League.

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (61 entre début juillet et le 21/10/2020). Les modifications n'ont pas été taxées cette saison mais un peu d'attention lors de la période de pré-calendrier peut éviter beaucoup de frais inutiles.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 30/04/2021

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Chaque semaine, le mercredi, le bureau du CP se réunit chez le secrétaire. Le bureau examine minutieusement les feuilles du week-end précédent et établit un PV. A partir de ce document, j'applique les amendes fixées au TTA pour toutes les infractions dûment constatées à 7 articles :

Art. 22 : absence d'un arbitre ;

Art. 16 : pas de CM ou de licence ;

Art. 28 : pas de délégué aux arbitres ou de club ; cela entraîne le forfait administratif (sauf en U10/U8/U6) ;

Art. 34 : le coach et ou l'assistant coach n'a pas de licence technique ;

Art. 48 : pour les feuilles envoyées tardivement et oubli sur la feuille de certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;

Art. 66 : ne pas communiquer au responsable le résultat de la ou des rencontres dans les délais ;

Art. 73 : sanctionner les forfaits.

Cette saison, le bureau élargi n'a pu se réunir qu'une seule fois et n'a pas transmis d'amendes à la trésorerie de la Fédération.

Aubin Vandemoer
Le 30 avril 2021

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :

Cette année, nous avons vécu une saison que l'on pourra qualifier de « blanche » en raison des dispositions imposées pour garantir la sécurité sanitaire de tous.

Toutefois, une série de 3 forfaits généraux ont été enregistrés en « Seniors » et 14 en « Jeunes » et il restait 640 équipes en activité au moment de l'arrêt des compétitions.

61 modifications ont été traitées jusqu'au 22/10/2020.

Aucune de ces modifications n'a été taxée.

Le tableau ci-après reprend les montants des taxes imputés pour l'article PC74 (forfait général).

Article 74

Juillet 2020	0 €
Août 2020	0 €
Septembre 2020	1186 €
Octobre 2020	389 €
Novembre 2020	0 €

Décembre 2020	0 €
Janvier 2021	0 €
Février 2021	0 €
Mars 2021	0 €
Avril 2021	0 €

Totaux	1575 €

Soit un total général de 1575 €

Il reste à former des vœux pour que cette « annus horribilis » devienne vite un très mauvais souvenir et que notre sport revive de plus en plus fort.

Lambusart, le 27 avril 2021,

Le responsable,
Christian CRAPPE

Rapport d'activités Prise des résultats

Chaque week-end de championnat, les résultats aussi bien en seniors qu'en jeunes doivent être transmis. La clôture des résultats seniors est fixée au dimanche 19h00 tandis que celle des jeunes est prévue pour le lundi à midi.

Depuis cette saison, les résultats devaient être encodés directement par les clubs dans Be+ league. La transition s'est assez bien déroulée et je vous en remercie.

Mon « travail » s'est donc limité à encoder les résultats matchs pour certains clubs (peu nombreux) ayant eu des difficultés avec le système informatique.

Frédéric Leroy
26/04/2021

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2020-2021

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « seniors » et par Mme Lucienne Capron pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 26

Messieurs : 50

Jeunes filles : 50 dont U19F : 9 U16F : 13 U14F : 17 U12F : 11

Jeunes garçons : 153 dont U21 : 18 U18 : 30 U16 : 31 U14 : 37 U12 : 37

Seules les 3 premières journées de la coupe « seniors » ont pu se dérouler normalement. La coupe a été interrompue au stade des 1/8èmes de finale.

30 rencontres ont pu se dérouler en catégorie « Dames ».

53 rencontres ont pu se dérouler en catégorie « Messieurs ».

La coupe « Jeunes » s'est déroulée jusqu'aux 1/16èmes de finale (week-end des 26-27/09/2020).

69 rencontres ont pu se dérouler en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été publiés et mis à jour sur le site provincial par Mr Christophe Notelaers avec l'aide précieuse de Mme Lucienne Capron.

La coupe a été suspendue et n'a pas pu reprendre.

Par conséquent, les finales n'ont donc pas pu être organisées cette saison.

A la saison prochaine !

Lucienne Capron et Christophe Notelaers
30/04/2021

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

Présidente : Lucienne CAPRON

Secrétaire : Christelle GONDRY

Membre : Marie-Christine DUBRAIS

Réunions de la Commission :

Une réunion via Teams a eu lieu le 12 juin 2020 pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun.

Il a été décidé de faire lors des entraînements, des réunions informatives.

Les entraînements auront lieu deux fois par mois en moyenne avec l'organisation de 2 stages.

Les dépistages débiteront dès que possible en fonction de la situation sanitaire.

PRESIDENTE :

CAPRON Lucienne, membre du CP Hainaut – BCF Quaregnon - 2360

SECRETARE :

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360

RESPONSABLES « FILLES » :

GONDRY Christelle – BCF Quaregnon – 2360

RESPONSABLES « GARCONS » :

DUBRAIS Marie-Christine – BC L'9 Flénu - 2500

STAFF SPORTIF :

FILLES :

Head-coach : BORREMANS Michel – BCF Quaregnon - 2360

GARCONS :

Head-coach : VERDUN Patrick – Belfius Mons Hainaut – 1036

Assistants :

CARION Emilien – Belfius Mons Hainaut – 1036

PIETKA Aurélie – BCF Quaregnon - 2360

FOERSTER Perrine – CFB Fleurus – 1011

VANKEERSBULCK Samuel - Belfius Mons Hainaut – 1036

Bilan de la saison 2020-2021

CTPH « Garçons » – saison 2020-2021

Sélection 2007

Seuls 4 entraînements (dont 2 en 2 vagues) ont pu être donnés, les stages prévus à la Toussaint et à Noël ainsi que les entraînements déjà programmés ont dû être annulés.

67 garçons ont été convoqués représentant 12 clubs, 39 se sont présentés.

CTPH « Filles » – saison 2020-2021

Sélection 2008

Seuls 4 entraînements (dont 2 en 2 vagues) ont pu être donnés, les stages prévus à la Toussaint et à Noël ainsi que les entraînements déjà programmés ont dû être annulés.

41 filles ont été convoquées, représentant 7 clubs.

Bilan général

Les JRJ de janvier et mars 2021 ont été annulés.

Suite à cette année exceptionnelle, les séances d'entraînement pour les jeunes garçons 2007 reprendront si possible en août 2021 pour la JRJ qui leur sera consacrée en janvier 2022.

Des séances de dépistages pour les jeunes garçons 2008 commenceront également en août 2021 pour la JRJ prévue en mars 2022.

Pour filles 2008, les entraînements reprendront en août 2021 et elles participeront aux 2 JRJ prévues en 2022.

La Présidente
Lucienne CAPRON
25/04/2021

Rapport d'activités de la Commission Mini-Basket

Saison 2020-2021

Initiée lors de la saison 2012-2013, la réforme du mini-basket poursuit son ascension au sein de notre Province. Pour rappel, le but de cette réforme était de créer des conditions optimales et adaptées en vue de la formation des plus jeunes. La volonté affirmée est donc d'adapter les formules pour les catégories Pré-Poussins (U6-U8), Poussins (U10) et Benjamins (U12). On commence l'apprentissage du basket en 3&3 (U6-U8) pour se diriger progressivement vers le 5c5 (à partir de U12).

Cette année aura été touchée par la pandémie du Covid-19. En effet, au début de la saison, au niveau du 3&3, 68 équipes étaient inscrites (59 en U8 et 9 en U6). Fin janvier 2021, conformément aux décisions gouvernementales, nous avons dû arrêter l'organisation des tournois.

Ce fut la septième saison pour la formule 3&3 sous forme de mini-tournois.

Enfin, malgré les circonstances, cette année encore, le CP a consulté l'ensemble des clubs inscrits en 3&3 afin de connaître leur avis quant à la poursuite du 3&3 en mini-tournois ou l'adaptation de la formule en aller-retour. Sur 29 clubs qui ont répondu, l'unanimité s'est exprimée en faveur de la formule mini-tournoi. Le CP préconise donc la poursuite du 3&3 tel qu'il est actuellement organisé.

Concernant le 4c4 et le 5 c 5, ils ont également été perturbés par la crise et ont dû s'arrêter (au niveau de l'organisation des rencontres) fin janvier 2021. Les entraînements ont pu se poursuivre.

Il est à noter que le CP, au vu du contexte sanitaire, a opté pour la neutralisation des matchs qui étaient annulés pour cause de COVID-19 (que ce soit une équipe mise en quarantaine ou une équipe qui ne souhaitait pas prendre le risque du déplacement, etc.). Aucune amende n'a été mise pour les matchs annulés dans les catégories mini-basket pour toutes les raisons qui avaient trait à la pandémie du COVID 19.

Enfin, il convient de signaler que les 5 CP ont adapté des feuilles communes à toutes les Province pour le mini-basket. En effet, sur base d'un projet de Yves Leclercq, le CP Hainaut a présenté un projet d'uniformisation des feuilles de matches. Ce projet a un double intérêt : adoption des mêmes feuilles par les 5 provinces de l'AWBB, mais également, des modèles de feuilles qui ont été élaborés sur base de la feuille sénior, en vue de trouver les différents éléments au même endroit (nom du marqueur, du chronométreur, n° de match, etc.). L'ambition est donc de faciliter la transition entre les différentes feuilles pour les marqueurs de club. Les différentes feuilles ont donc été « lancées » dès le début de la saison régulière, avec une période de transition (où les anciennes feuilles pouvaient encore être utilisées, jusqu'au 31 décembre 2020). Nous tenons à remercier Yves Leclercq pour son excellent travail et pour avoir rendu cela possible.

Pour le Comité Provincial du Hainaut
Emeline PENAY
26/04/2021

Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)

1. Composition et répartition des tâches

MOSCIATTI Renzo : Président, Trésorerie, Relations avec la presse, Représentant au département arbitrage AWBB.
THOMAS Pierre : Secrétaire (jusqu'en novembre 2020), coordination générale de la CFA, back-up des convocateurs, chargé des cours d'arbitrage, des formations pour les OTM et les formateurs CFA.
DI PAOLO Frank : Secrétaire adjoint (jusqu'en novembre 2020), convocateur en Jeunes AWBB, coordinateur des arbitres P1 et membre de la cellule déontologie.
WILLEMS Grégoire : Secrétaire (depuis novembre 2020).
BOURLEAU Kévin : Promotion de l'arbitrage, recrutement de jeunes arbitres et classificateur en P2.
BREDAT Jean-Michel : Co-coordonateur en P2 et classificateurs en P1 et P2.
COPPENOLLE Bastien : Convocateur en jeunes provinciaux
DE COCK Christian : Coordinateur des arbitres jeunes (Charleroi/Centre) et classificateur en P1.
DEROO Dirk : Encadrement des jeunes arbitres et membre de la cellule déontologie.
DIEU Jason : Coordinateur des arbitres P3/P4 et classificateur en P2.
GUILLIAUMS Michel : Convocateur en seniors provinciaux et chargé des cours d'arbitrage et des formations OTM.
POFFE Serge : Coordinateur administratif des cours d'arbitrage et des convocateurs (aide au PC1).
VANDEMOER Aubin : Convocateur des coaches/formateurs/classificateurs, chargés de formation OTM, co-coordonateur des arbitres P2 et classificateur en P1.
VARISANO Giancarlo : Encadrement des jeunes arbitres.
WALNIER André : Coordinateur des arbitres jeunes (Mons/Wapi) et de la cellule déontologie.

2. Tableau des présences aux réunions

	15/06	22/07	18/08	13/10	03/02	Total
BOURLEAU Kévin	P	P	P	P	P	5/5
BREDAT Jean-Michel	P	P	P	P	P	5/5
COPPENOLLE Bastien	P	E	E	P	P	3/5
DE COCK Christian	P	P	E	P	P	4/5
DEROO Dirk	P	P	E	P	P	4/5
DIEU Jason	P	E	P	P	P	4/5
DI PAOLO Frank	P	P	E	P	P	4/5
GUILLIAUMS Michel	P	P	P	P	P	5/5
MOSCIATTI Renzo	P	P	P	P	P	5/5
POFFE Serge	P	P	P	P	P	5/5
THOMAS Pierre	P	P	P	P	P	5/5
VANDEMOER Aubin	P	P	P	P	P	5/5
VARISANO Giancarlo	P	P	P	P	P	5/5
WALNIER André	P	P	P	P	P	5/5
WILLEMS Grégoire	-	-	-	-	P	1/1
Total par réunion	14	12	10	14	15	

Plusieurs membres de notre fédération nous ont fait l'honneur d'assister à plusieurs de nos réunions : Christophe Notelaers (Président CP), Jacques Buffe (Président CJ) et Fabrice Appels (Président Parlementaires).

3. Les activités de la Commission

a) Tests physiques

Au vu de la situation exceptionnelle, la CFA a organisé des tests physiques décentralisés dans les quatre régions de notre province :

- Le 21 septembre 2020 à 19h00 à la salle du BC Ransart Charleroi sous le contrôle de Michel GUILLIAUMS et Pierre THOMAS ;
- Le 22 septembre 2020 à 19h30 à la salle de la JS Dottignies sous le contrôle d'André WALNIER, Bastien COPPENOLLE et Pierre THOMAS ;
- Le 28 septembre 2020 à 19h30 à la salle du Belfius Mons Hainaut sous le contrôle de Bastien COPPENOLLE et Pierre THOMAS ;
- Le 30 septembre 2020 à 19h30 à la salle du BC Carnières sous le contrôle de Kévin BOURLEAU, Jean-Michel BREDAT et Serge POFFÉ.

Au total, 50 arbitres ont présenté le test.

b) Cours d'arbitrage

Un cours d'arbitrage a été donné à Mons, les 18 et 19 septembre 2020.

Au vu des circonstances, la séance pratique et l'examen théorique qui devait avoir lieu le lundi 12 octobre ont été reportés à une date ultérieure.

6 candidats représentant 5 clubs ont suivi ces cours.

La candidature des lauréats sera présentée à l'agrégation du Comité Provincial du Hainaut lors de sa prochaine séance (sous réserve de la réussite de l'examen théorique et de la séance pratique).

Il s'agit de : ARCQ Maxime, BEUGNIES Dymon, CAMPAGNOLO David, SIMON Théo, VANLANCKER Léo et WILLIAME Arnaud.

c) Projet « Perfectionnement »

Le stage s'est déroulé le samedi 19 septembre 2020 à l'ADEPS de Mons et s'est composé en deux parties :

- La matinée était destinée à une séance pratique ayant pour but d'améliorer le coup de sifflet, la signalisation et la mécanique de nos arbitres.
- L'après-midi fut consacré à une partie plus « théorique » avec 3 colloques successifs sur les thèmes suivants : le management d'une rencontre, l'approfondissement des fautes/violations à l'aide d'une analyse vidéo et la réalisation d'un test écrit via l'application Plickers.

Tous les arbitres classés « jeunes » étaient convoqués et 22 ont répondu positivement à l'invitation : BACQ Johnny, BOLLINNE Thibault, BOURLET Jason, BREYER Danny, COSTA Emile, DE MOL Logan, DEFRANCOIS Romain, ENNOUNI Adem, IGOT Cassandra, KIRSCH Stéphane, LEFEVRE Alan, LEMOINE Carinne, MEURANT Andy, NSENGIMANA Didier, PASTELEUR Kylian, PIETQUIN Laurent, RAMU Mechtilde, ROMAIN Loick, ROMBAUT Quentin, SAUSSEZ Alexis, SELVAIS Jean-Luc, SEUTIN Marine.

À la suite de l'enquête réalisée par Pierre, les participants furent unanimement satisfaits de la journée.

La CFA remercie Kévin BOURLEAU, Christian DE COCK, Dirk DEROO, Fabian RAVAUX, Pierre THOMAS et Aubin VANDEMOER pour les précieux conseils apportés à nos jeunes arbitres.

d) Young Potentials

Nous avons participé au tournoi de reprise du GGBC Colfontaine, le 5 et 6 septembre 2020, dans le cadre du projet « Young Potentials » regroupant des équipes seniors de niveau provincial ou régional.

Ces 8 arbitres sélectionnés ont répondu positivement à l'invitation : Raphaël DUPIRE, Robin FOURNEZ, Julien LARDINOIS, Roman MATERNE, Esteban MICHOTTE, François SOUBRY, Olivier THOMAS et Damien VAN BELLE. Ils ont tous été coachés par des membres de la CFA (Jean-Michel BREDAT, Bastien COPPENOLLE, Pierre THOMAS, Aubin VANDEMOER, Giancarlo VARISANO) et toutes les rencontres furent filmées et analysées directement après la rencontre avec les arbitres.

Un colloque a été organisé au début du tournoi par Frank DI PAOLO et Pierre THOMAS afin de présenter les modalités du tournoi et de l'hébergement ainsi qu'un rappel sur le management et un résumé rapide des nouvelles règles FIBA.

Un débriefing sur les extraits vidéos des différentes rencontres aura lieu en présentiel dès que la situation le permettra.

Nous remercions l'ensemble des formateurs et des arbitres pour leur implication dans ce tournoi ainsi que les organisateurs du GGBC Colfontaine pour leur excellent accueil.

La CFA remercie également Fabian RAVAUX pour les précieux conseils apportés à nos jeunes arbitres.

e) Formation pour officiels de table

Comme la saison précédente, plusieurs membres de la commission (Kévin BOURLEAU, Bastien COPPENOLLE, Michel GUILLIAUMS, Aubin VANDEMOER et Pierre THOMAS) ont parcouru la province afin de donner des formations pour les officiels de table. Des séances de 2h ont permis de prodiguer les bases des 3 fonctions à savoir : chronométreur de jeu, marqueur et chronométreur de tir (24").

Celles-ci ont rassemblées 107 personnes et se sont déroulées :

- Le 21 septembre 2020 à 20h00 à la salle du BC Ransart Charleroi
- Le 22 septembre 2020 à 19h30 à la salle de la JS Dottignies
- Le 28 septembre 2020 à 19h30 à la salle du Belfius Mons Hainaut
- Le 30 septembre 2020 à 19h30 à la salle du BC Carnières

La CFA remercie ces quatre clubs pour la mise à disposition de leurs infrastructures et recommande vivement aux membres des différents clubs de suivre cette formation afin de faciliter leurs tâches de bénévoles.

4. Mot des convocateurs

Nous espérons que vos proches et vous-même n'êtes pas impactés par la covid....

Malgré la saison atypique que nous venons de vivre, nous tenions malgré tout à remercier tous les arbitres pour leurs disponibilités pendant les maigres semaines de convocations.

Nous avons hâte de vous retrouver au plus vite pour redémarrer notre activité favorite.

La cellule convocations

Michel GUILLIAUMS, Bastien COPPENOLLE, Frank DI PAOLO

5. Notes Complémentaires

La commission de formation a constamment besoin de l'aide des clubs pour le bon fonctionnement de ses activités, comme par exemple :

- La mise à disposition de salle pour ces nombreux colloques/écoles/assemblées ;
- L'accueil lors d'un tournoi de fin de saison ;

Les clubs peuvent faire part de leur intérêt auprès du secrétaire de la CFA Hainaut, Grégoire WILLEMS à l'adresse : secretariat@cfahainaut.be

Pour la Commission de Formation des Arbitres,
Fait le 17/04/2021.

Le Président, Renzo MOSCIATTI

Le Secrétaire, Grégoire WILLEMS

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors" 2021-2022

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites à l'aide du formulaire annexé et via le module d'inscription sur Be+ League.
Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial.
Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.
- 3) Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.
- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou EuroMillions League en séniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium ou EuroMillions League doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.
Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
Exception :
Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.
- 5) Les Coupes du Hainaut séniors se dérouleront suivant les règlements de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.

- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour les poules, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.
- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).
- 11) Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe).
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.
Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.
- 12) Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée en accord avec son adversaire.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 13) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.

Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.

Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.

- 14) Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir. Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre les challenges au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- 15) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).
Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 16) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.
- 17) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 29/05/2021.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2021-2022

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites à l'aide du formulaire annexé et via le module d'inscription sur Be+ League.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.
La coupe reprend toutes les catégories de jeunes des U21/U19 jusqu'aux U12 inclus en garçons et filles (équipes U14 mixtes exclues). Si le nombre d'inscriptions est trop faible dans une catégorie, le CP peut ne pas organiser de coupe dans cette catégorie.
- 3) Dès qu'un(e) joueur (se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou EuroMillions League (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week-end de championnat.
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.

- 4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement. Pour les catégories U12, le règlement mini-basket en vigueur pour la saison 2021-2022 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier provincial sera d'application (à l'exception des points repris dans le tableau récapitulatif spécifique à la coupe U12 en annexe) et en particulier les règles spécifiques des catégories d'âge.
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP. Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée. Jusqu'en ¼ de finale inclus, une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre. Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en ¼ de finale inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour U12) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes. Les demi-finales se jouent par aller-retour. En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour U12).
- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison. Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales. Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe). Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail. En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province. Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet. Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I. En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit. Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale. Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes

de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.

- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.
- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 29/05/2021.

Annexe au Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2021-2022

RÈGLES DE JEU SPÉCIFIQUES À LA COUPE DU HAINAUT POUR U12 : **Saison 2021-2022**

Infrastructure	Taille du terrain	Normal 28m x 15m (min. 26x14).
	Hauteur anneau	2,60 m.
	Ligne des L.F.	4,00 m (ligne à réaliser)
	Type de ballon	N° 5
Match	Durée de la rencontre	4 quart-temps de 8 minutes avec arrêt de chrono. Le chronomètre s'arrête sur panier marqué lors des 2 dernières minutes du 4ème QT ou de chaque prolongation.
	Prolongations	Toutes les rencontres doivent avoir un vainqueur (excepté la demi-finale aller). 3 minutes jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur – intervalle d'une minute si plusieurs prolongations nécessaires.
	Temps de repos	Entre Q1 - Q2 : 1 minute Mi-temps : 10 minutes Entre Q3 - Q4 : 1 minute
	Temps mort	1 TM par quart-temps non cumulable
	Score final	Le résultat final du match est mentionné sur la feuille de marque.
	Equipes	Nombre de joueur(se)s
Participation au jeu		Chaque joueur doit avoir joué au minimum dans une des 2 périodes avant la mi-temps.
Indication des participations au jeu sur la feuille : <i>Au début du premier quart-temps, indiquer par une croix entourée les cinq (5) joueurs qui vont commencer la rencontre. Indiquer par une croix ceux qui entrent au jeu par la suite.</i>		

	Remplacement	Autorisé
Règles de jeu	Règles des 3 et 5 secs	D'application si abus.
	Règles des 8 et 24 secs	Pas d'application.
	Fautes	Les fautes techniques, antisportives et disqualifiantes et leurs sanctions sont d'application telles que prévues dans le code FIBA et ses interprétations. Equipe : tirs de L.F. à la 5 ^e faute de chaque période.
	Retour en zone	D'application.
	Ligne à 3 pts	N'est pas d'application (valeur max. panier = 2 pts).
	Défense	Individuelle obligatoire. L'aide défensive est autorisée mais pas le trappe (pas de prise à deux).
Officiels de table	Chronométrateur	La fonction est tenue par le club visité (excepté en finale : Table neutre)
	Marqueur	La fonction est tenue par le club visiteur (excepté en finale : Table neutre)
Concours à la mi-temps		N'est pas d'application.

Catégories d'âges :

U10	2012
U12	2011-2010

C'est l'année de naissance qui détermine la participation des joueurs aux différentes catégories d'âges pour toute la saison sportive.

Un joueur ne peut évoluer que dans sa catégorie et celle immédiatement supérieure.

Un U10 né en 2012 peut jouer en U12 MAIS pas un U9 né en 2013.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 29/05/2021.

Règlement Play-offs saison 202-2022

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place. Par dérogation au PC62, le champion provincial ne peut refuser la montée en régionale, sous peine d'être rétrogradé dans la division la plus basse.

Des play-offs seront organisés afin de désigner le ou les montants éventuel(s) supplémentaire(s) en II Régionale Dames et II Régionale Messieurs.

1. Modalités

Les play-offs sont organisés en première provinciale.

Les play-offs opposeront les équipes classées de la deuxième à la cinquième place (voire au-delà si des équipes classées à ces places renoncent à leur participation).

Si un deuxième montant est demandé à la province du Hainaut, le vainqueur des play-offs est qualifié pour la montée en régionale.

Si un troisième montant est demandé à la province du Hainaut, le vaincu des play-offs est qualifié pour la montée en régionale.

Si d'autres montants sont demandés à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération en tenant compte d'abord des clubs inscrits pour

participer aux play-offs (les clubs qui se sont inscrits ont donc priorité sur ceux qui ne se sont pas inscrits) mais sans obligation de montée.

2. Participation

Les clubs qui s'inscrivent pour participer aux play-offs prennent l'engagement de ne pas refuser la montée s'ils sont qualifiés pour monter sous peine d'être rétrogradés dans la division la plus basse.

En pratique, et quel que soit son classement, chaque équipe doit confirmer au plus tard 2 semaines avant le début de la dernière journée son intention de participer aux play-offs. Pour ce faire, le correspondant officiel du club doit en informer par mail le secrétariat provincial. Si une équipe terminant de la 2^{ème} à la 5^{ème} place ne s'inscrit pas, la place libérée pourra être prise par une autre équipe inscrite et moins bien classée. L'ordre étant déterminé en fonction du classement final.

Toutefois, l'inscription d'une équipe descendante ne sera pas prise en considération.

L'organisation de play-off est subordonnée à la participation de 4 équipes. Si 4 équipes ne marquent pas leur accord de participation, les play-offs ne seront pas organisés.

Dans ce cas, si plus d'un montant est demandé à la province du Hainaut, il sera tenu compte du classement de la phase classique du championnat, sans obligation de montée.

3. Ordre des rencontres

Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

3. Calendrier

- Fin des inscriptions pour la participation aux play-offs : 15/04/2022 à 20h00.
- Dernière journée de la phase classique : 30/04 et 01/05/2022

- 1/2 finale aller :	2-5	3-4	04/05/2022
- 1/2 finale retour :	5-2	4-3	07/05/2022
- 1/2 finale belle éventuelle :	2-5	3-4	10/05/2022
- Finale aller :			14/05/2022
- Finale retour :			18/05/2022
- Finale belle éventuelle :			21/05/2022

Le calendrier définitif sera élaboré le lundi suivant la dernière journée de championnat en présence des clubs concernés.

4. Qualification des joueurs

Les joueurs qualifiés pour disputer les play-offs devront être affectés au club conformément aux dispositions des articles PC53 Sixies et PC86 du ROI.

5. Table officielle

Le Comité provincial désigne, pour chaque match des play-offs, un observateur et éventuellement un commissaire de table.

Indemnité : l'observateur du Comité Provincial ainsi que le commissaire de table éventuel reçoivent une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement.

6. Droit d'entrée

Le prix d'entrée est déterminé par les 4 clubs participants lors de la réunion établissant le calendrier définitif.

7. Réclamations et Plaintes

Procédure :

1. Par dérogation à la partie juridique, toute réclamation ou toute contestation portant sur un fait de match sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.

2. Ce dernier prendra contact avec le procureur régional et le président du conseil judiciaire provincial qui convoquera le conseil le jour suivant la rencontre à 19h00 en ses locaux habituels.

3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.

4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et/ou parties intéressées lors de la séance.

5. Un appel éventuel devra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de séance.

6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels. Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Mission du procureur : en fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Sonveaux Robert

A approuver par les clubs de P1 messieurs et P1 dames et par l'Assemblée Provinciale du 29 mai 2021.